

**Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 26 janvier 2022 portant désignation des membres du Conseil supérieur des Centres psycho-médico-sociaux**

**A.M. 26-02-2025**

**M.B. 08-05-2025**

Vu le décret du 15 février 2008 instituant un Conseil supérieur des Centres psycho-médico-sociaux, les articles 3, 5, et 10 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2024 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement, l'article 14, 13° ;

Vu l'arrêté ministériel du 26 janvier 2022 portant désignation des membres du Conseil supérieur des Centres psycho-médico-sociaux ;

Considérant les nouvelles désignations opérées par les organisations représentées au sein du Conseil supérieur des Centres psycho-médico-sociaux, il convient de modifier les mandats des membres aux articles 1, 2, 3 et 4 de l'arrêté ministériel précité,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - Au point a) de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté ministériel du 26 janvier 2022 portant désignation des membres du Conseil supérieur des Centres psycho-médico-sociaux, sont apportées les modifications suivantes :

Au point 1°, 1.1., « Mme Maria DI STEFANO, directrice » est remplacée par « Mme Laetitia DURAY-MAQUESTIAU, directrice » ;

Au point 1°, 1.2., « M. Thomas COLEMANS, conseiller psychopédagogique » est remplacé par « Mme Maria DI STEFANO, directrice » ;

Au point 1°, 1.3., « M. Thierry GENARD, auxiliaire social » est remplacé par « Mme Sarah DEKEYSER, auxiliaire sociale » ;

Au point 1°, 1.5., « Mme Diane DE MAULEON, auxiliaire logopédique » est rajouté après le point 1°, 1.4. ;

Au point 2°, 2.3., « Mme Sandrine GILLES, auxiliaire sociale » est remplacée par « Auxiliaire sociale : n.a. » ;

Au point 2°, 2.4., les mots « Discipline médicale : n.a. » sont remplacés par « Mme Isabelle WIJNS, auxiliaire paramédicale » ;

Au point 2°, 2.5., « Mme Annabelle DUVAL, auxiliaire logopédique » est rajoutée après le point 2°, 2.4. ;

Au point 3°, 3.1., « Mme Nathalie STEIMES, directrice » est remplacée par « Mme Stéphanie AMANT, directrice » ;

Au point 3°, 3.3., « Mme Mélanie DEBAUCHE, auxiliaire sociale » est remplacée par « Mme Céline LURQUIN, auxiliaire sociale » ;

Au point 3°, 3.5., les mots « Auxiliaire logopédique : n.a. » sont rajoutés après le point 3°, 3.4. ;

Au point 5°, 5.1., « M. Bruno GUILLAUME, représentant le CPEONS » est remplacé par « Mme Roseline MAGNEE, représentant le CPEONS » ;

Au point 5°, 5.4., « M. Fabrizio DALLE NOGARE, représentant la FELSI » est remplacé par « Mme Cécilia DEBIE, représentant la FELSI » ;

Au point 6°, 6.1., « Mme Nathalie LION » est remplacée par « M. Thierry GENARD » ;

Au point 7°, 7.2., « Mme Arlette HENNICO, représentant la C.S.C. Enseignement » est remplacée par « Mme Isabelle GODEFROY, représentant la C.S.C. Enseignement ».

**Article 2.** - Au point b) de l'article 1<sup>er</sup> du même arrêté ministériel sont apportées les modifications suivantes :

Au point 1°, 1.1., « Mme Laetitia DURAY, directrice » est remplacée par « Mme Lise BRUGES, directrice » ;

Au point 1°, 1.3., « Mme Sarah DEKEYSER, auxiliaire sociale » est remplacée par « Mme Laurence VERSLYPE, auxiliaire sociale » ;

Au point 1°, 1.5., « Mme Joëlle GEORGES, auxiliaire logopédique » est rajoutée après le point 1°, 1.4. ;

Au point 2°, 2.2., « Mme Julie WILMET, conseillère psycho-pédagogique » est remplacée par les mots « Conseiller psycho-pédagogique : n.a. » ;

Au point 2°, 2.4., les mots « Discipline médicale : n.a. » sont remplacés par « Mme Laurence GALLET, auxiliaire paramédicale » ;

Au point 2°, 2.5., « Mme Delphine CERFONTAIRE, auxiliaire logopédique » est rajoutée après le point 2°, 2.4. ;

Au point 3°, 3.1., « Mme Stéphanie AMANT, directrice » est remplacée par « Mme Christelle LEONARD, directrice » ;

Au point 3°, 3.5., les mots « Auxiliaire logopédique : n.a. » sont rajoutés après le point 3°, 3.4. ;

Au point 4°, 4.2., « Mme Darleen POLLET, représentant la FAPEO » est remplacée par « Mme Véronique DE THIER, représentant la FAPEO » ;

Au point 5°, 5.1., « M. Christian de SELYS, représentant le CPEONS » est remplacé par « M. Sébastien SCHETGEN, représentant le CPEONS » ;

Au point 5°, 5.4., « Mme Marie-Germaine MAPESSA, représentant la FELSI » est remplacée par « M. Jérémy PHILIPPE, représentant la FELSI » ;

Au point 6°, 6.1., « Mme Magali NOEL » est remplacée par « Mme Nathalie LION » ;

Au point 7°, 7.2., « Mme Isabelle GODEFROY, représentant la C.S.C. » est remplacée par « M. David REYNAERT, représentant la C.S.C. Enseignement » ;

Au point 7°, 7.3., « Mme Lise BRUGES, représentant le S.L.F.P. » est remplacée par les mots « Représentant le S.L.F.P. : n.a. ».

**Article 3.** - A l'article 2 du même arrêté ministériel :

Au point a), « - Mme Nathalie RIBESSE, représentant la Direction générale de la Santé (ONE) » est remplacée par les mots « - Représentant la Direction générale de la Santé (ONE) : n.a. » et « - Mme Murielle MAKUCH, représentant le SPF santé publique (réseau santé mentale) » est rajouté à la ligne suivante après « - Représentant la Direction générale de la Santé (ONE) : n.a. » ;

Au point b), « - Mme Isabelle D'HAYERE, représentant l'Administration générale de l'Enseignement » est remplacée par « - Mme Elodie PIERARD, représentant l'Administration générale de l'Enseignement » et les mots « - Représentant le SPF santé publique (réseau santé mentale) : N.A. » sont rajoutés à la ligne suivante après « - M. Alec DE VRIES, représentant la Direction générale de la Santé (ONE). »

**Article 4.** - A l'article 3 du même arrêté ministériel :

Au point a), « Mme Roseline MAGNEE, représentant la Ministre en charge de l'Enseignement obligatoire » est remplacée par « Mme Virginie DREZE, représentant la Ministre en charge de l'Enseignement obligatoire » et « Mme Déborah CUIGNET, représentant la Ministre en charge de la Promotion de la Santé à l'Ecole » est remplacée par « Mme Sylvie LEFEBVRE, représentant la Ministre en charge de la Promotion de la Santé à l'Ecole » ;

Au point b), « M. Dimitri D'AGOSTINO, représentant la Ministre en charge de l'Enseignement obligatoire » est remplacé par « Mme Jessica STAQUET, représentant la Ministre en charge de l'Enseignement obligatoire » et « Mme Julie FONTAINE, représentant la Ministre en charge de la Promotion de la Santé à l'Ecole » est remplacée par « Mme Caroline HENRY, représentant la Ministre en charge de la Promotion de la Santé à l'Ecole ».

**Article 5.** - A l'article 4 du même arrêté ministériel :

Au point a), « M. Pascal DEVOS, représentant le Service général de l'Inspection » est remplacé par « Mme Sylvie RENAUT, représentant le Service général de l'Inspection ».

Au point b), « Mme Sylvie RENAUT, représentant le Service général de l'Inspection » est remplacée par « Mme Elodie MOUYARD, représentant le Service général de l'Inspection ».

**Article 6.** - Le présent arrêté produit ses effets le 10 décembre 2024.

Bruxelles, le 26 février 2025.

La Première Vice-Présidente et Ministre de l'Education et de l'Enseignement  
de Promotion sociale,

V GLATIGNY